

Accords fiscaux—Loi

Le financement insuffisant de nos universités canadiennes atteint des proportions tragiques, d'après ce que le juge en chef de la Cour suprême déclarait hier dans un discours où il insistait de façon inhabituelle sur des questions d'intérêt public.

Le juge en chef Dickson a imploré les gouvernements de sauver l'enseignement supérieur avant qu'il ne commence à produire des professeurs et des étudiants de second ordre et, au bout du compte, un pays de second ordre.

[Français]

Et nulle part ailleurs qu'au Nouveau-Brunswick ces paroles n'ont plus de portée. Pourquoi? Parce qu'au Nouveau-Brunswick nous n'avons pas les mêmes moyens que certaines autres provinces connaissent au Canada. Cela va nous frapper beaucoup, beaucoup plus durement que le reste du Canada.

Et je pourrais continuer et je continue avec l'Association médicale canadienne qui, elle aussi, est très consternée par les changements qu'apportera le projet de loi C-96. Et cette même Association recommande dans une première recommandation:

[Traduction]

Que l'application de cette mesure législative soit de courte durée... et seulement si la chose est indispensable à l'avenir économique du Canada.

[Français]

Et elle continue avec une deuxième recommandation.

[Traduction]

Que les provinces de l'Atlantique, qui sont défavorisées financièrement, soient mises à l'abri des dispositions de ce projet de loi, à savoir qu'elles continuent de bénéficier d'un appui financier croissant pour ses programmes de soins de santé en fonction de la formule actuelle du financement des programmes établis;

[Français]

Et cette même association, l'Association médicale canadienne, continue en reprenant les propos que...

[Traduction]

Les provinces de l'Atlantique ne doivent pas être touchées par le projet de loi fédéral qui contribuerait à réduire la somme que les provinces reçoivent du gouvernement fédéral pour le financement des soins de santé et de l'enseignement supérieur.

«Nous sommes inquiets de l'incidence possible de ce projet de loi sur les provinces de l'Atlantique», a déclaré le président de l'Association médicale canadienne, le Dr William Vail...

[Français]

Et on continue en disant:

[Traduction]

Le gouvernement fédéral doit s'assurer que son projet de loi tendant à modifier les accords fiscaux fédéraux-provinciaux ne sera en vigueur que pendant une courte période et qu'il ne s'appliquera pas aux provinces de l'Atlantique. En outre, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient entamer immédiatement la négociation d'un accord officiel sur le financement futur des soins de santé au Canada.

[Français]

Alors, lorsqu'on dit que l'Atlantique sera particulièrement touchée, vous réalisez, monsieur le Président, par tout ce que je viens de dire que nous allons sentir de façon particulière les effets de ce projet de loi, et j'ai vraiment peur que les gens du Nouveau-Brunswick seront touchés de façon sérieuse en ce que nos services seront réduits et que surtout nos jeunes n'auront pas la même chance que les autres jeunes du Canada, et je me permets, monsieur le Président, de mentionner ici l'Université de Moncton, l'université qui donne aux jeunes Acadiens la chance de poursuivre leur éducation. Eh bien, cette jeune université sera durement touchée parce qu'étant à son début, elle a besoin de plus d'argent que ce qu'elle reçoit, et toujours d'un montant croissant, mais ce projet de loi va certainement nuire à l'Université de Moncton ainsi qu'aux autres universités du

Nouveau-Brunswick et à tous les gens, à tous les Néo-Brunswickois.

Le président suppléant (M. Charest): Avant de poursuivre avec la période de questions et commentaires, j'aimerais faire la déclaration suivante:

[Traduction]

Plus tôt dans la journée, la Chambre a accepté d'étudier une question aux termes de l'article 29 du Règlement, dont la présidence a fixé le débat à 15 heures cet après-midi. Comme les dispositions de cet article du Règlement ne prévoient pas de temps pour les mesures d'initiative parlementaire, j'ai donné instruction aux greffiers de porter à la fin de la liste de priorité la mesure inscrite au nom du député de Peterborough (M. Domm) dont l'étude était prévue pour aujourd'hui.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai à mon tour des observations à faire sur les compressions de dépenses en matière de santé et d'enseignement postsecondaire que le gouvernement propose dans le projet de loi C-96. Il est important de faire remarquer, d'entrée de jeu, que le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas dévoilé à la population les intentions exactes du gouvernement. C'est mal de la part du premier ministre de dire que le gouvernement fédéral n'a pas réduit les dépenses au chapitre de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement a renié l'engagement qu'il a pris et l'obligation qu'il a de contribuer avec les provinces suffisamment de fonds pour que la population ait librement accès à un niveau convenable de soins médicaux, et des chances égales de s'instruire.

• (1420)

Consciemment et délibérément, le premier ministre va instaurer un système de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire à deux niveaux. Ceux qui gagnent suffisamment vont pouvoir étudier au niveau postsecondaire. Au fil des ans, à mesure que les coûts vont augmenter et que la part du gouvernement fédéral va diminuer, les étudiants ne pourront entrer dans les maisons d'enseignement qu'en payant les frais exigés. Avec le temps, les plus fortunés pourront étudier, mais les autres ne le pourront pas.

Plusieurs de mes collègues ont parlé aujourd'hui de la crise de l'enseignement postsecondaire qui a été précipitée par le gouvernement. J'aimerais faire quelques observations au sujet des soins de santé. Dans le courant de l'année, le gouvernement de Terre-Neuve a publié un livre vert montrant que cette province n'aurait plus les moyens de fournir l'assurance-santé à ses citoyens si l'État fédéral revenait sur l'engagement qu'il avait pris de couvrir une part de ces charges. Il y est dit que le coût des soins de santé approchait rapidement du point où il dépasserait l'aptitude du gouvernement provincial à s'en charger.

Ce Livre vert signalait que Terre-Neuve avait taxé à leur extrême limite ses sources de recettes. Il signalait que la taxe de vente provinciale figurait parmi les plus élevées du pays. Que le taux d'imposition des sociétés et des particuliers était le plus élevé du pays. Que si Terre-Neuve augmentait ses impôts, elle forcerait les gens et les entreprises à quitter la province, et que ses recettes ne feraient que diminuer. Il signalait que les